

**Unité de Compte : CARAT GARANTI 6****Caractéristiques**

<b>Nom</b>	Carat Garanti 6
<b>Emetteur</b>	SG Option Europe
<b>Garant</b>	Société Générale
<b>Code Isin</b>	FR0010841387
<b>Type</b>	Obligation de droit français
<b>Devise</b>	EUR
<b>Nominal émis</b>	80 000 000 EUR
<b>Nominal par Obligation</b>	1 000 EUR
<b>Prix d'émission</b>	99,85% du Nominal
<b>Date d'Emission</b>	08/01/2010
<b>Période de Commercialisation</b>	Du 08/01/2010 au 28/04/2010
<b>Date d'échéance</b>	27/04/2020
<b>Sous-jacent</b>	L'indice « Stratégie Primonial Dynamique »
<b>Agent de calcul</b>	Société Générale
<b>Périodicité de cotation</b>	Quotidienne
<b>Place de Cotation</b>	Bourse de Luxembourg
<b>Garantie en capital</b>	Oui, à hauteur de 100% du nominal à la Date d'échéance

**Objectif**

Cette Obligation est un produit d'investissement de maturité 10 ans, lié à la performance de l'indice Stratégie Primonial Dynamique.

L'indice SPD est conçu pour générer un meilleur ratio risque-rendement que le fonds Parworld Quam 15 - LU0400191978.

Il est composé du fonds Parworld Quam 15 et d'instruments de couverture indexés sur l'Euribor.

## Descriptif

### Définitions

L'indice Stratégie Primonial Dynamique :

Standard & Poor's (qui calcule et publie l'index)

Société Générale (qui détermine les règles de l'indice et les méthodes de calcul)

Date d'Evaluation (0) : 28/04/2010

Date d'Evaluation (1) : 20/04/2020

$S_i$  : cours de clôture du Sous-jacent à la Date d'Evaluation (i), i allant de 0 à 1

### Remboursement à Maturité

L'Emetteur remboursera chaque obligation à la Date de Maturité en accord avec la formule suivante :

$$\text{Valeur Nominale} \times \{100\% + \text{Max}[0; 100\% \times (S_1 / S_0 - 1)]\}$$

## Conditions de l'investissement

- Unité de Compte accessible à tout souscripteur avant le 27/04/2010. Les investissements reçus postérieurement au 27/04/2010 se feront dans la limite de l'enveloppe disponible et sur la base de la prochaine valeur d'achat.
- En cas de défaut de l'émetteur, le détenteur de l'Unité de Compte porte le risque d'une perte partielle ou totale en capital, l'assureur, lui, garantit le nombre de parts uniquement.
- La garantie en capital n'est acquise qu'à la date de maturité de l'obligation. En cas de rachat avant cette date, la valeur de rachat sera fonction des paramètres de marchés et pourra être inférieure à la valeur garantie.
- A l'arrivée à terme, les montants résultant du remboursement de l'Obligation seront investis automatiquement et sans frais sur le Fonds Général, tant qu'aucune demande d'arbitrage n'aura été formellement signifiée.

*Je soussigné ....., ai bien pris connaissance de la présente annexe décrivant le support et en accepte les conditions afin de le retenir sur mon contrat. Je déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des Unités de Compte, je prends à ma charge le risque lié à la variation des cours de chacune d'elles.*

Fait à ....., le ..... / ..... / .....  
Signature précédée de la mention " Lu et approuvé "